



O.M.P.O
Oiseaux Migrateurs
du Paléartique Occidental



A.N.C.G.E.
Association Nationale
des Chasseurs de Gibier d'Eau

Protocole pour le comptage des vanneaux huppés
et des pluviers dorés hivernant en France

Ecrit par Alexandre Czajkowski, OMPO
Annoté par Bruno Lancien, ANCGE



ANCGE © 2004-2007

ENQUETE ANCGE

Recensement hivernal du vanneau huppé et du pluvier doré en France*

Date de comptage : samedi 20 janvier 2007, matinée (09h00-14h00)

Objectifs :

- Dénombrer les effectifs de vanneaux huppés et de pluviers dorés hivernant en France
- Connaître la distribution et le statut des deux espèces en période hivernale.
- Disposer de données à caractère scientifique irréfutables utiles au plan national, au plan européen comme au plan international.
- Inventorier les sites de stationnement réguliers localisés dans les zones agricoles comme dans les zones humides.
- Caractériser les habitats d'accueil et les raisons qui poussent les deux espèces à les fréquenter.

Instructions générales :

Il s'agit de recenser les vanneaux huppés et les pluviers dorés sur les sites qu'ils fréquentent en hiver : les grandes étendues agricoles, mais aussi les zones humides. Pour cela, mettre en place un réseau au niveau départemental, constitué de compteurs et d'une structure de coordination qui aura pour tâche d'optimiser les interventions pour couvrir plus de terrain en évitant le double comptage sur certains sites et d'homologuer les résultats. Les recensements de janvier 2004, 2005 et 2006 n'ayant concerné qu'une partie du territoire métropolitain, il reste donc de nombreuses zones à visiter.

Il est recommandé aussi de repérer au préalable (quelques jours auparavant) les lieux de rassemblement des oiseaux.

Le comptage des oiseaux sera effectué dans de bonnes conditions de visibilité au mieux du contexte météorologique, si possible depuis un véhicule.

soit le long d'un itinéraire (x km) :

- indiquez précisément votre itinéraire et pointez tous les groupes d'oiseaux observés sur une carte routière ou touristique type IGN 1/25 000 - 1/ 50 000ème dont vous joindrez une copie ;
- dans la traversée des grands espaces agricoles, au sein desquels les oiseaux (en particulier les pluviers) passent facilement inaperçus, surtout s'ils sont éloignés des routes, comme sur le bord des zones humides, faire des haltes régulières (tous les km) pour rechercher d'éventuels rassemblements ; toutes les stations d'observation seront signalées sur la carte, même si aucun oiseau n'a été noté ;
- remplir 1 ligne du bordereau pour chaque groupe d'oiseaux observé en un lieu donné :
 - o seront considérés en priorité les oiseaux posés
 - o les groupes d'oiseaux en vol seront signalés en tant que tel uniquement s'ils sont étrangers au site de recensement et s'en éloignent sans se poser ; indiquer la direction de vol.

soit sur un ou plusieurs sites ponctuels déterminés :

- remplir une ligne du bordereau pour chaque site de recensement.
- ne pas oublier d'indiquer le lieu-dit, la commune et le département.

Identification des deux espèces (voir illustration)

Comment compter les oiseaux (voir figures d'oiseaux posés et en vol) :

1. Occuper un point de vue à partir duquel vous pouvez observer l'ensemble du site sans être dérangé, notamment si l'on se trouve au bord d'une route, en prenant soin d'avoir le soleil dans le dos.
2. Eviter de provoquer l'envol des oiseaux posés (rester à bord d'un véhicule le permet le plus souvent)
3. Apprécier d'un coup d'œil (de jumelles) l'importance (la taille) du groupe d'oiseaux présents (dizaines, centaines, milliers d'individus)
4. Compter en priorité les individus de l'espèce majoritaire (en général le vanneau huppé) en s'adaptant à l'effectif estimé à première vue :
 - un à un (1, 2, 3, 4 ...), d'une dizaine à une centaine d'individus ,
 - par pack de 5 (5, 10, 15, 20 ...), jusqu'à deux/trois centaines d'individus ,
 - par pack de 10 ou 20 (10, 20, 30 ... ou 20, 40, 60, ...), de plusieurs centaines à un millier d'individus ,
 - devant plusieurs milliers d'individus , on commence par compter, en marge du groupe constitué, un pack de 50 ou 100 individus que l'on reporte ensuite de l'une à l'autre de ses extrémités ; compter ainsi 50, 100, 150, 200 ... ou 100, 200, 300, 400, ... ; on veillera à reporter le pack témoin sur le rassemblement en tenant compte de ses variations de densité ; enfin vu l'effectif considéré, il est impératif d'effectuer plusieurs comptages d'un même groupe d'individus, de façon à obtenir la meilleure estimation de leur nombre : dans ce cas, indiquez les chiffres minimaux et maximaux que vous aurez obtenus.
5. Rechercher et compter au sein du rassemblement observé, les individus de l'espèce minoritaire (en général le pluvier doré) en suivant les principes énoncés ci-dessus.

* selon protocole établi par OMPO

Dans tous les cas, on s'efforcera de compter (et recompter) les oiseaux posés assez rapidement pour éviter les inconvénients d'un envol prématuré. Il faut limiter autant que possible les risques de double comptage, des oiseaux dérangés pouvant se déplacer vers un autre site.

Pour compter des oiseaux en vol, utiliser les mêmes principes en commençant par les oiseaux de tête, mais plus rapidement surtout s'ils s'éloignent. Si les oiseaux se posent, il est utile de les recompter au sol. L'observation d'un vol permet de vérifier une estimation d'oiseaux posés et souvent de mieux apprécier le nombre d'individus de l'espèce minoritaire.

Notes complémentaires :

Une fois le dénombrement effectué, remplir le bordereau (une ligne par site recensé). Indiquez le type d'habitat utilisé par les oiseaux et leur type d'activités.

Equipement :

Jumelles, éventuellement longue-vue.

Compteurs salariés :

Possibilité d'anticipation de certains comptages utilisant du personnel salarié le vendredi 19 janvier 2007 (09h00-14h00). Les secteurs concernés doivent être indépendants de ceux qui seront comptés le lendemain par les compteurs bénévoles.

Comptages incomplets :

Report de certains comptages au dimanche 21 janvier 2007 (09h00-14h00) en cas de conditions météorologiques rendant impossible le recensement ou de prospection incomplète d'un site. Un comptage de contrôle peut aussi être décidé si le(s) coordinateur(s) le juge(nt) nécessaire.

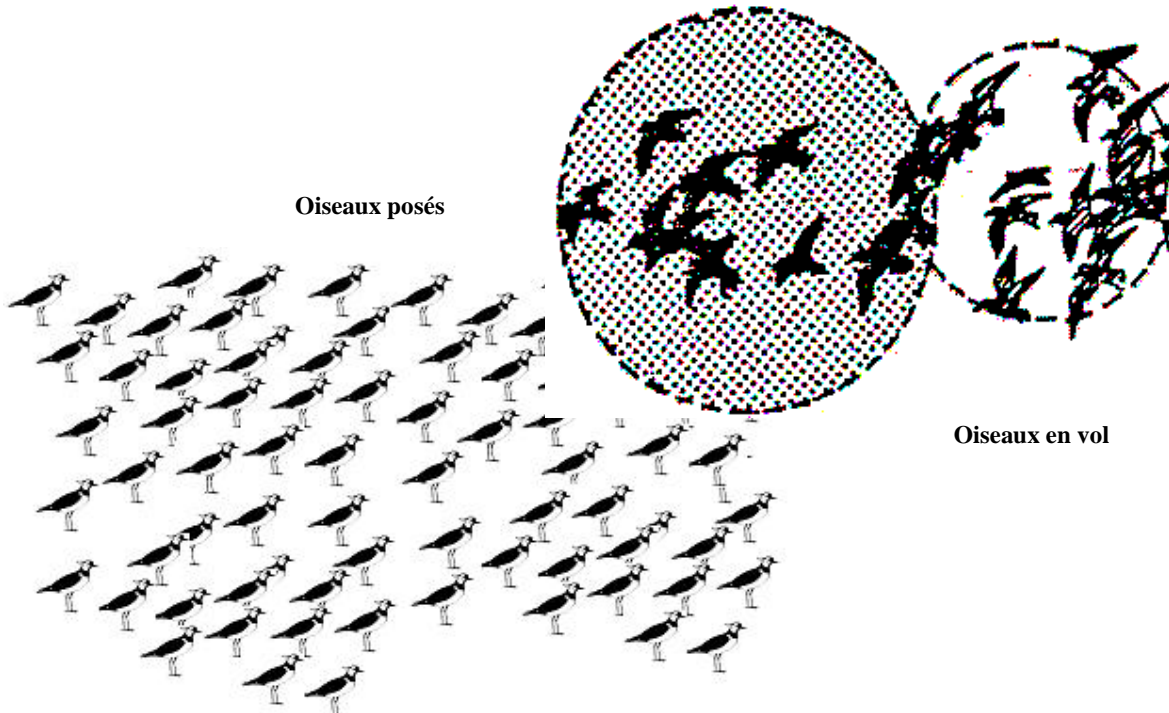
Toutes les données et les cartes d'itinéraire doivent être retournées dès la fin du comptage, par courrier ou par fax, à l'ANCGE (5 avenue des Chasseurs, 75017 Paris) ou par e-mail au coordonnateur : vanneaux@ancge.asso.fr



Pluvier doré



Vanneau huppé



Oiseaux posés

Oiseaux en vol